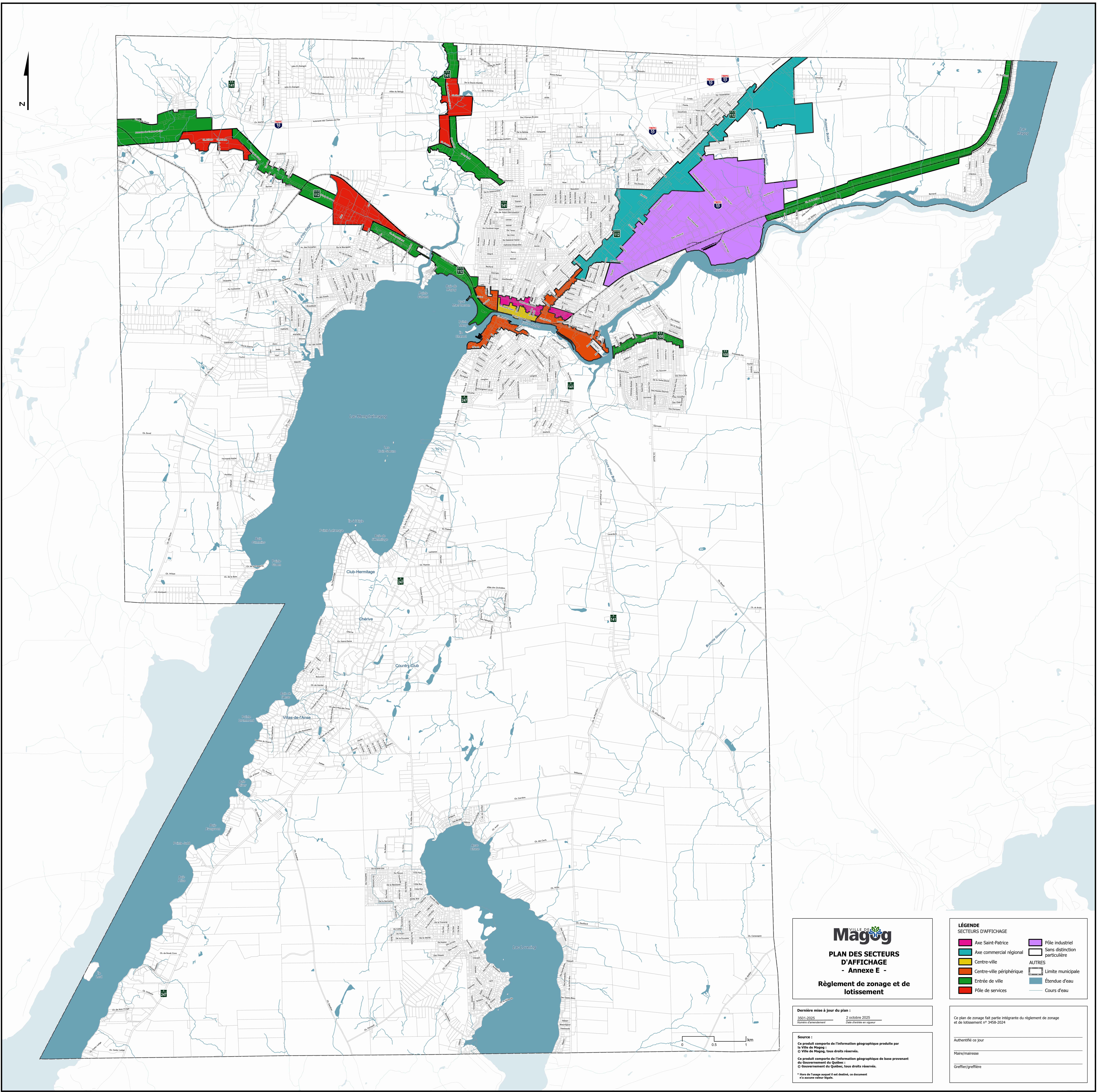






PLAN DES SECTEURS D'AFFICHAGE
- Annexe E -
Règlement de zonage et de lotissement

Dernière mise à jour du plan :	
3501-2025	2 octobre 2025
Nouvelles interventions	
Date d'entrée en vigueur	

Sources :

Ce produit comporte de l'information géographique produite par la Ville de Magog.

Ce produit comporte de l'information géographique de base provenant du Gouvernement du Québec.

© Gouvernement du Québec, tous droits réservés.

* Hors de l'usage auquel il est destiné, ce document n'a aucune valeur légale.

LÉGENDE
SECTEURS D'AFFICHAGE

	Axe Saint-Patrice		Pôle industriel
	Axe commercial régional		Sans distinction particulière
	Centre-ville		AUTRES
	Centre-ville périphérique		Limite municipale
	Entrée de ville		Étendue d'eau
	Pôle de services		Cours d'eau

Ce plan de zonage fait partie intégrante du règlement de zonage et de lotissement n° 3458-2024

Authentifié ce jour : _____

Maire/mairesse : _____

Greffier/greffière : _____